

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 89 (1992)
Heft: 1-2

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSEILS AUX DÉBUTANTS



Janvier 1992

Bonne et heureuse année à vous tous, chers débutants, ainsi qu'à vos proches.

Au début décembre, la température est rivée sur le minimum, le brouillard habituel recouvre de sa grisaille le Plateau, décorant les arbres, la nature entière, les fermes, de ses paillettes givrées que le soleil rayonnant en altitude se plaît à faire miroiter au gré d'une éclaircie, mettant ainsi en valeur ce séduisant décor.

Et nos avettes, que font-elles ?

Et nous, que faisons-nous durant cette période dite creuse ? Nous sommes aussi calmes que nos abeilles (en parlant le langage apicole, bien entendu). Votre serviteur n'a pas grand-chose à vous offrir en matière de conseils du mois pour ce début

d'année. Désirant remplir mon mandat, j'ai pensé vous entretenir d'un sujet pouvant intéresser les nouveaux apiculteurs ou tous ceux qui désirent se lancer dans l'élevage de l'abeille pour leur plaisir, pour le miel familial ou pour toute autre raison ; mais je n'inclus point ici les futurs apiculteurs ayant suivi des cours techniques et pratiques les préparant à une activité économique, que je classerai dans la catégorie des futurs professionnels et qui de ce fait se passent volontiers de mes conseils.

Je me propose de vous donner quelques conseils pour débiter en apiculture, à savoir :

1. choisir un ou plusieurs emplacements ;
2. le type de ruche ;
3. le peuplement ;
4. l'outillage, le matériel d'intervention ;
5. le matériel d'exploitation et de soins ;
6. le matériel d'extraction et de mise en valeur du produit de la ruche ;
7. divers.

Ce mois-ci, je vous décrirai quelques règles à observer afin d'éviter des déconvenues dans le choix d'un emplacement.

Elever des abeilles a d'abord pour but principal de récolter du miel, il

importe donc de choisir un remplacement mellifère. Je citerai ici A. Regard, parlant de l'environnement floral: «L'importance des ressources mellifères environnant le rucher est primordiale.» Des possibilités nectarifères du secteur doit dépendre le nombre de ruches à installer.

Tout comme un éleveur ne peut mettre qu'un nombre déterminé de têtes de bétail sur une étendue donnée, l'apiculteur ne peut installer dans un rucher qu'un nombre de colonies compatible avec l'environnement floral. Par environnement floral, il faut entendre «étendue pouvant être normalement visitée par les abeilles». Les distances franchies par les butineuses sont relativement réduites. En général, pour être rentables, elles sont inférieures à un kilomètre. Elles peuvent être plus éloignées si les ressources mellifères sont importantes, abondantes, attractives. Mais les apports à la ruche sont inversement proportionnels aux distances parcourues. L'abeille consomme une partie de la récolte pour en assurer le transport, et la durée de celui-ci vient déduite du temps de butinage.

Le choix de l'emplacement des colonies est donc primordial.

Pour un rucher sédentaire, les ressources seront abondantes en nectar de fleurs, en miellats, en pollen, en eau, afin d'assurer, d'abord, la nourriture ainsi que les éléments azotés indispensables à l'équilibre biologique de la colonie, ensuite un excédent que l'apiculteur prélèvera pour sa récolte.

Une certaine connaissance des plantes mellifères est donc indispensable. Des cours à cet effet sont donnés par certains conseillers et une littérature est à disposition sur le sujet. L'environnement apiaire devra aussi être considéré. Si un rucher est déjà implanté à proximité de l'emplacement que l'on a choisi, il vaut mieux l'abandonner et se mettre à la recherche d'un autre emplacement. Pour quelques ruches dans un jardin à proximité de l'habitation, le sujet est de moindre importance, car les ressources seront suffisantes pour un petit nombre de colonies.

Parlons si vous le voulez de l'environnement humain. L'installation d'un nouveau rucher doit tenir compte des obligations légales, différentes et mal définies selon les communes et les cantons, et également du voisinage: maisons d'habitation, exploitations agricoles, passages, chemins et routes.

L'apiculteur sera attentif à ce qu'aucune gêne, aucun désagrément n'affecte les gens et les animaux vivant à proximité de ses ruches; il en va des relations de bon voisinage et de la survie des ruchers dans et à la périphérie des agglomérations.

L'emplacement devra autant que possible être abrité des vents dominants, suffisamment éloigné des routes et chemins pouvant causer des vibrations néfastes durant l'hiver, entouré de haies et clôtures denses obligeant les abeilles à élever leur vol.

L'emplacement étant choisi et aménagé, il s'agit de procéder à la réalisation du rucher. Ce sera l'objet de notre prochain entretien.

A bientôt.

Evolène, le 13.12.1991.

Robert Fauchère